

Sujet : [INTERNET] RE: projet de parc photovoltaïque au sol à Changé

De : > alexandre.colomes (par Internet) <alexandre.colomes@vinci-autoroutes.com>

Date : 26/02/2025 à 08:48

Pour : TREMBLAIS Frederic - DDT 53/SAH/DS <frederic.tremblais@mayenne.gouv.fr>

Copie à : RICHARD Céline - DDT 53/SAH/DS <celine.richard@mayenne.gouv.fr>, "chloe.delhommeau@mayenne.gouv.fr" <chloe.delhommeau@mayenne.gouv.fr>, "ddt-serr-src@mayenne.gouv.fr" <ddt-serr-src@mayenne.gouv.fr>, "FROGER Frédéric - DDT 53/SERBHA/SRC" <frederic.froger@mayenne.gouv.fr>, CHRUN Catherine <catherine.chrun@vinci-autoroutes.com>

Bonjour Mr Tremblais,

Après échange avec les personnes concernées, nous maintenons le point d'attention concernant le risque d'éblouissement.

Le bilan de concertation fait état d'un risque d'éblouissement « peu probable ».

Nous comprenons ici qu'aucune étude d'éblouissement n'a été engagé par Total ENR en dehors d'une évaluation empirique du risque :

Une étude démontrant un risque nul est indispensable pour écarter toute incidence du point cité.

Concernant les risques liés au rejet d'eau de ruissellement et à l'accès à la clôture par l'extérieur : ces sujets ont également été échangées en interne, nous permettant d'écarter ces points d'attention.

Cordialement,

Alexandre COLOMES

Adjoint chef de district

Réseau COFIROUTE

Direction Régionale Ouest - District Maine

Tél : +33 7 61 17 40 74

E-mail : alexandre.colomes@vinci-autoroutes.com

De : TREMBLAIS Frederic - DDT 53/SAH/DS <frederic.tremblais@mayenne.gouv.fr>

Envoyé : lundi 24 février 2025 13:20

À : COLOMES Alexandre <alexandre.colomes@vinci-autoroutes.com>

Cc : RICHARD Céline - DDT 53/SAH/DS <celine.richard@mayenne.gouv.fr>; DELHOMMEAU Chloé - DDT 53/SAH/DS <chloe.delhommeau@mayenne.gouv.fr>; DDT 53/SERR/SRC (Sécurité Routière et Crise) <ddt-serr-src@mayenne.gouv.fr>; FROGER Frédéric - DDT 53/SERR/SRC <frederic.froger@mayenne.gouv.fr>

Objet : projet de parc photovoltaïque au sol à Changé

ATTENTION : Ce mail provient d'un expéditeur externe à VINCI Autoroutes. Soyez prudents en particulier avec les pièces jointes, les liens et les images proposés.

Bonjour M. Colomes,

Je fais suite à l'avis que vous avez retourné à ma collègue (Mme Richard) concernant le projet cité en objet et pour lequel nous avons déjà échangé par téléphone. Total ENR (M. Desgrouas) m'a fait part que Vinci Autroutas avait déjà été rencontré en amont du dépôt du permis de construire. les échanges sont retracés dans le bilan de la concertation (ci-joint page 3 et 4) que Total ENR a transmis à la DDT.

Pourriez vous vous rapprocher des personnes de Vinci autoroute qui sont cités dans ce document afin de voir si vous maintenez votre avis tel quel ? Concernant les équipes de Cofiroute, M. Desgrouas m'a indiqué avoir échangé avec un certain M. Guérasimov mais l'information n'est pas certaine à 100%.

Par ailleurs, je vous informe que l'article L111-6 du code de l'urbanisme ne s'applique plus aux parcs photovoltaïques depuis la loi d'accélération des ENR du 10 mars 2023 (cf article L111-7 du code de l'urbanisme https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039369951/2025-02-24/).

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement,

--

Frederic TREMBLAIS

Référent énergies renouvelables

Service Aménagement Habitat / Droit des sols

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne

Cité administrative 60, rue Mac Donald BP 23009 53063 LAVAL CEDEX 9

Tel : 02 43 67 87 23

www.ecologie.gouv.fr

**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne

libert